

Mont-sur-Rolle, le 14 septembre 2026

L'ADCV renouvelle son Comité pour la législature 2026-2031 et prend acte du projet de budget 2027 de l'Etat de Vaud

Réunie en Assemblée générale extraordinaire le 10 septembre à l'École de Changins, l'Association des Communes Vaudoises (ADCV) a renouvelé son Comité pour la législature communale 2026-2031. Ce renouvellement est marqué par la continuité, puisque sept membres sortants ont souhaité poursuivre leur engagement, dont son Président et son Vice-Président. Cette Assemblée a également permis aux communes membres d'échanger sur les incertitudes entourant le budget 2027 de l'Etat de Vaud. Ces craintes se sont confirmées ce lundi 14 septembre avec la présentation du projet de budget par le Conseil d'Etat et l'annonce d'une nouvelle ponction sur les finances communales.

Nouveau Comité de l'ADCV

Aux côtés des sept membres sortants, le Comité de l'ADCV comptera une nouvelle membre en la personne de Mme Pascale Vollenweider, Syndique de Rolle. MM. Alain Jaccard et Pierre-Alain Lunardi, respectivement Président et Vice-Président, ont également été reconduits dans leur fonction. Le Comité de l'ADCV pour la législature 2026-2031 se composera de la manière suivante :

- **Président : Alain Jaccard**, Syndic de Denens
- **Vice-Président : Pierre-Alain Lunardi**, Syndic de Montagny-près-Yverdon
- **Membre : Etienne Blanc**, Municipal de Lutry
- **Membre : Farhad Kehtari**, Municipal de Paudex
- **Membre : Gérard Produit**, Syndic de Coppet
- **Membre : Nathalie Schöni**, Syndique de Jouxens-Mézery
- **Membre : Andreas Sutter**, ancien Syndic de Tolochenaz
- **Membre : Pascale Vollenweider**, Syndique de Rolle

L'ADCV adresse ses sincères remerciements à Mmes Monique Choulat Pugnale et Nathalie Vez, ainsi qu'à M. Raoul Sanchez, qui ont décidé de quitter le Comité après plusieurs années d'engagement.

Menace sur les finances communales

Compte tenu du projet de budget 2027 présenté ce jour par le Conseil d'Etat, les travaux du nouveau Comité de l'ADCV commenceront immédiatement. En effet, le Conseil d'Etat propose une nouvelle fois de diminuer la part communale aux gains immobiliers, alors que cette mesure avait été refusée par le Grand Conseil l'année dernière. Son coût n'est pas chiffré de manière précise, puisque cette diminution est présentée avec une autre mesure pour un total de 14,8 millions de francs. Elle serait partiellement compensée par une augmentation de la part communale aux revenus sur l'impôt des frontaliers et la compensation RFFA à hauteur de 5,4 millions de francs. **Dans tous les cas, l'effet net de ces mesures sur les communes sera négatif et se chiffrera en millions. L'ADCV invite le Grand Conseil et sa Commission des finances à refuser une nouvelle fois cette ponction inacceptable sur les finances communales.** Les communes sont des partenaires de l'Etat et non pas une variable d'ajustement des finances cantonales.

Cette menace est doublée d'une incertitude majeure qu'est l'initiative « Baisse d'impôt pour tous ». En effet, le projet de budget 2027 présenté ce jour ne tient pas compte d'une éventuelle acceptation de l'initiative. Or, au vu des récentes

mesures proposées par le Conseil d'Etat, l'ADCV craint que ce dernier n'en reporte le coût sur les communes. **Il va sans dire que notre Association s'opposera fermement à toute réduction, directe ou indirecte, du rééquilibrage financier négocié avec les communes dans l'accord de 2023.** Rappelons à cet égard que le montant du rééquilibrage, de 160 millions de francs, ne représente que 1% des charges totales de l'Etat de Vaud. Partant, il n'existe aucun motif financier permettant au Conseil d'Etat de remettre en cause cet accord, lequel constitue l'une des principales réalisations de sa législature. Notre paix institutionnelle en dépend.

Renseignements :

Alain Jaccard, Président, 079 232 24 36

Loïc Hautier, Secrétaire général, 079 309 20 11